



EDITORIAL

En attendant que le conseil municipal et le comité de rédaction soient de nouveau complets, nous vous présentons un bulletin de printemps abrégé, ne comprenant que les informations pratiques les plus urgentes, nous nous en excusons auprès des auteurs d'articles plus instructifs ou plus légers, pour qui ce n'est que partie remise.

Cela demande quelques explications. Un bulletin dans sa formule habituelle devait paraître début Avril, comportant, en plus de l'éditorial du maire, celui des nouveaux élus, dont le contenu faisait litige. Le bon à tirer n'a pas été donné à l'imprimeur, et le mois suivant quatre conseillers et le maire démissionnaient. Les critiques que résumait l'article litigieux se retrouvent pour l'essentiel dans les informations que les élus restants ont distribuées dans vos boîtes en réponse à la diffusion des lettres de démission.

Ce bulletin comporte, outre les informations pratiques sur l'état civil et l'agenda, un article de présentation du budget que nous espérons assez compréhensible, et un autre sur l'état du PADD. Un article complet sur le Syndicat des Eaux sera présenté dans le prochain bulletin. Les explications nécessaires semblent apparaître, après pas mal de malentendus.

Le conseil actuel souhaite que les élections partielles aient lieu en même temps que les législatives, afin de ne pas déranger les électeurs plus longtemps, Nous attendons l'accord de la préfecture afin de mettre la procédure en route. Il y a encore bien des questions en suspens, et les choses ne sont pas simples, mais les habitants seront avertis des problèmes, et invités à donner leur avis avant toute décision majeure du conseil. A la rentrée, un nouveau bulletin, sous une autre forme, vous sera présenté.

BUDGET COMMUNAL

BUDGET COMMUNAL PREVISIONNEL 2012

SECTION FONCTIONNEMENT

	DEPENSES EN EUROS			RECETTES EN EUROS			
	PREVISION 2011	REALISE 2011	PREVISION 2012		PREVISION 2011	REALISE 2011	
CHARGES A CARACTERE GENERAL (1)	113970	72687	122988	EXCEDENT 2011 REPORTE EN 2012			104258
CHARGES DE PERSONNEL	84650	84866	85730	IMPOTS ET TAXES	122712	154871	157065
AUTRES CHARGES DE GESTION (2)	55605	56297	68780	SUBVENTIONS ET DOTATIONS DE L'ETAT	131156	131434	116209
CHARGES FINANCIERES (EMPRUNTS)	6000	4948	10000	LOCATION BATIMENTS COMMUNAUX ET REMBOURSEMENT DE SERVICES	12987	12564	12300
REVERSEMENT FNGIR (3)	36078	36078	36078	AUTRES RECETTES	366	231	744
VERSEMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	30949		67000				
TOTAL	327252	254875	390576		267221	299100	390576

(1) charges à caractère général : eau, électricité, combustibles, fournitures administratives, entretien matériel et bâtiment, assurances, fêtes et cérémonies, voirie.

(2) Autres charges de gestion : Indemnité du Maire et des Adjoints, subventions aux associations, école (RPI) 35000€ en 2011, 46000€ en 2012 nombre d'enfants passé de 35 à 46.

(3) Compensation à la suite de la « réforme » de la taxe professionnelle.

BUDGET COMMUNAL PREVISIONNEL 2012

SECTION INVESTISSEMENT

	DEPENSES EN EUROS			RECETTES EN EUROS			
	PREVISION 2011	REALISE 2011	PREVISION 2012		PREVISION 2011	REALISE 2011	
REMBOURSEMENT EMPRUNTS	11000	10578	10050	VERSEMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	30949		67000
DEPENSES D'EQUIPEMENT (1)	220949	30532	340600	SOLDE D'INVESTISSEMENT REPORTE ET REPRISE RESULTAT 2010	77243	77243	49930
REIMPUTATION DE TRAVAUX EFFECTUES DE 2002 A 2008 (2)	121912	121912		REVERSEMENT DE LA TVA	40000	32317	3893
				SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	79000	58725	192070
				EMPRUNT	82000		38000
				REIMPUTATION DE TRAVAUX EFFECTUES DE 2002 A 2008 (2)	121912	121912	
TOTAL	353861	163023	351650		431104	290197	351650

(1) Dépenses d'équipements prévues sur l'année 2012 : étude PLU (12000€), achat de terrain citerne incendie (30000€), travaux de remise en état du presbytère (123000€), isolation école et mairie (30000€), travaux de voirie (43800€), tracteur et accessoires (41860€), travaux pour réserve incendie (38090€), travaux électricité ancienne poste et lampadaires (9200€), emprunt et divers (23700€).

(2) Jeu d'écritures comptables imposé par la trésorerie de Chaumont en Vexin.

OU EN EST LE P.A.D.D ?

La Commission Urbanisme s'est réunie le 30 Mars, présidée par M. Lubrano et en présence de M. Danillon, vice-président. Les nouveaux élus ont proposé, à la rubrique « principes » du PADD qui avait été présenté en réunion publique, que dans le premier point : « favoriser, maîtriser, le développement économique et social local et développer l'activité touristique », le mot « favoriser » soit supprimé. Notre argument, peut-être discutable, était que soit on favorise, soit on maîtrise, mais pas les deux. Tout dépend de ce que l'on veut faire. Notre intention était de renoncer, dans les « objectifs », à « créer une économie locale grâce à l'accueil et à la diversification des activités économiques », et dans les « actions », supprimer ce qui pouvait ressembler à une zone artisanale. De même nous avons proposé de remplacer la zone de « micro-extension à vocation de logements ». Compte tenu des objectifs annoncés de maintien du caractère agricole de la commune et de protection du paysage, tout ce qui aurait pu ouvrir la porte à un projet de lotissement nous semblait indésirable. Cela se discute. Il n'y a eu le 30 mars aucune discussion, toutes les modifications du projet ont été acceptées sans opposition, et M. Danillon les a communiquées au bureau d'études « Aménager le Territoire » qui a transmis la semaine suivante la version corrigée. Le titre de cette version est : « texte corrigé par M. Danillon », il est consultable en mairie.

Il fallait, le plus rapidement possible, présenter le nouveau projet aux associations et aux agriculteurs puis en réunion publique à l'ensemble des habitants. C'est ce qui devait être organisé par le conseil municipal du 5 Mai, que M. Lubrano a décidé de reporter.

Avons nous tort ou raison de renoncer à un lotissement et à une zone artisanale à Beaugrenier ?

C'est la question qui est posée, et il est dommage que ceux qui avaient fait cette proposition ne l'aient pas défendue. Tout le reste du projet est maintenu tel quel, à quelques modifications près sur lesquelles tous étaient d'accord. Lorsque les effets de la démission collective du maire et de quatre conseillers seront passés, un vrai débat pourra être tenu à ce sujet. Un peu d'histoire : en 2009 le conseil municipal se prononçait pour le maintien du POS et explicitement pour le « refus des lotissements ». En 2010 le PLU était entrepris, mais le conseil rappelait les directives du grenelle de l'environnement préconisant la non-extension des petites communes rurales. En juin 2010 le conseil prévoyait la fin de la première phase pour la fin de l'année. On en est toujours là. Notre intention d'accélérer les choses pour qu'on en vienne au projet de PLU à la rentrée s'est trouvée contrariée, mais la détermination reste la même : cette phase d'étude a occupé deux municipalités, depuis 2006, nous essaierons de transmettre à la suivante un projet plus avancé.

Un peu d'humour : le projet présenté en juin comportait un « cimetière pour animaux ». Nous avons décidé de prendre le projet par le bon bout et d'en étudier la faisabilité. Il s'avère que ces cimetières sont souvent créés et gérés par des bénévoles amis des animaux, sous forme d'association à but non lucratif. Il n'y avait là rien à gagner pour la commune, et le terrain nécessaire n'existait nulle part. Lorsque ces raisons ont été présentées en commissions le 30 Mars, il est apparu que personne de ceux qui avaient proposé cette idée et l'avaient défendue en réunion publique ne s'était donné la peine de vérifier.



TRANSPORTS

Le Conseil Général de l'Oise a donné accès aux cars scolaires desservant le lycée Louise Michel à Gisors et le collège Guy Maupassant à Chaumont. Vous pourrez donc, pendant les périodes scolaires, utiliser ces transports à prendre aux points d'arrêts figurant sur l'encart joint. **Prix de l'Aller : 2 €**

INFOS PRATIQUES

BIEN VIVRE A MONTJAVOULT

Dans chaque bulletin municipal nous attirons votre attention sur les nuisances.

Travaux (extérieurs) de bricolage et de jardinage sont autorisés :

Lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 19 h 30

Samedi 9 h à 12 et de 15 h à 19 h

Le Brûlage :

Par arrêté préfectoral, il est formellement interdit de brûler végétaux et papiers.

Une déchetterie gratuite est à votre disposition à Liancourt St Pierre.

Elagage et recépage des plantations :

Vous êtes tenus de couper vos haies à l'aplomb de la limite de votre propriété et en bordure des voies communales



Nuisances sonores (sonnerie de jardin, tapage nocturne et bruits de voisinage) : Depuis le décret n° 2012-343 du 9 mars 2012 toute nuisance sonore constatée sera passible d'une amende forfaitaire de 68 euros. Faute de paiement dans les 30 jours elle sera fixée à 180 euros.

Animaux de compagnie :

Ne laisser pas vos animaux divaguer dans les rues et aboyer de façon intempestive.

Entretien des bordures de propriétés :

Chacun devra dorénavant entretenir ses bordures , ce qui permettra de libérer quelques heures pour effectuer des travaux plus nécessaires à la commune par les employés communaux.

Le respect de ces civilités dans notre petit village est l'affaire de tous.

ETAT CIVIL – AGENDA

Naissances :

Noémie BOISSEL, née le 12/02/2012 (Le Bourg)
Estelle BROCHARD, née le 20/03/2012 (Le Bourg)

Nouveaux arrivants :

Elodie CLOUET - Le Vouast
Alexandre ESCAMES - Le Bourg
Katarina HENNICKS-MATHIEU - Le Bout du Bois
Marjorie LARBI - Le Bout du Bois
Claude MIGNEN et Imelda PENNETIER - Le Vouast
Bénédicta PERETU - Valécourt



9/10 Juin : MUSICAVOULT
23 Juin : FEUX DE LA ST JEAN
13 Juillet : FÊTE NATIONALE
2 Septembre : BROCANTE
6/7 Octobre : EXPO DE PEINTURE
(à confirmer)

